

Baromètre d'opinion sur le don de gamètes : Les Français de mieux en mieux informés, les jeunes moins prêts à donner

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DATE : 30/05/2024

La loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique a fait évoluer le cadre juridique de l'assistance médicale à la procréation (AMP) [également dénommée procréation médicalement assistée (PMA)], en élargissant son accès aux couples de femmes et aux femmes non mariées. Dans le cadre de son action de sensibilisation et d'information, l'Agence de la biomédecine a réalisé son baromètre* annuel d'opinion sur la perception du don de gamètes par les Français en avril 2024. Il livre trois enseignements principaux :

- Les Français se sentent de mieux en mieux informés sur le don de gamètes,
- Les jeunes de 18-24 ans se montrent plus en retrait que le reste de la population sur le sujet : ils se sentent globalement moins informés, moins favorables et donc moins prêts à donner,
- L'information et la sensibilisation restent les clés de la mobilisation des donneurs.

Les Français se sentent de mieux en mieux informés sur le don de gamètes

Les Français disent se sentir de mieux en mieux informés sur le sujet du don de gamètes depuis 2022, après un recul causé par les évolutions de la loi de bioéthique du 2 août 2021 : 23 % des sondés estiment être bien informés sur le don de gamètes en 2024, contre 18 % en 2023.

Malgré un léger recul cette année (-6 points), **les Français se montrent toujours très favorables au don de gamètes** : 80 % dans l'ensemble de la population et plus de 70 % parmi les Français en âge de donner.

Ce recul correspond à une forte baisse auprès d'une population précise, celle des 18-24 ans, qui se montrent moins favorables au don en 2024 par rapport aux années précédentes. En effet, seulement 39 % d'entre eux se sentent prêts à faire un don (contre 49 % sur la population générale), une chute très nette par rapport à 2023, une année où cette génération était en tête des autres avec 62% d'intention de don.

Parmi les potentiels donneurs, c'est-à-dire les hommes et les femmes en âge de donner** :

- 78 % sont favorables au don de gamètes,
- 42 % sont favorables et prêts à donner,
- 1/3 se sentent concernés par le don de gamètes. Les femmes se sentent plus concernées à 40 %, contre 30 % pour les hommes.
- 26 % sont favorables, prêts à donner et se sentent concernés par le don de gamètes.

L'information et la sensibilisation, les clés de la mobilisation des donneurs

Interrogés sur ce qui pourrait les inciter à entamer une démarche de don, les donneurs potentiels favorables au don mentionnent en majorité deux éléments :

- **66 % estiment qu'ils ont besoin de plus d'information et de sensibilisation, notamment sur le manque** de dons et le nombre de personnes en attente, mais aussi sur la manière dont le don sera utilisé ;
- 44 % souhaitent en connaître davantage sur la procédure du don.

Le fait de savoir que des personnes sont en attente d'un don pour devenir parents reste le meilleur levier pour inciter au don pour 58 % des femmes et 51 % des hommes en âge de donner. Cependant, un nouveau levier au don apparaît en 2024, qui prend la 2^{ème} place des motivations à donner : **l'augmentation de l'infertilité en France inciterait 44 % des Français à donner**. Le fait que le don puisse désormais bénéficier aux couples de femmes reste également un levier important, gagnant 3 points de 2023 à 2024 pour atteindre 34 %.

Les freins au don restent les mêmes qu'en 2023. Le fait que l'identité du donneur puisse être connue par la personne issue d'un don au moment de sa majorité, inciterait une proportion stable de 33 % des hommes interrogés à plutôt ne pas donner ses gamètes. Les femmes indiquent à 40 % que leur premier frein au don est la méthode de prélèvement des ovocytes qui nécessite stimulation ovarienne et ponctions.

**Ce baromètre a été réalisé par l'Institut Viavoice pour l'Agence de la biomédecine, par téléphone entre le 11 et le 23 avril 2024, auprès d'un échantillon de 1 004 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.*

***Les femmes de 18-37 ans et les hommes de 18-44 ans.*

À propos de l'Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. Depuis le 1^{er} décembre 2016, l'Agence de la biomédecine est chargée d'assurer la mise en œuvre des dispositifs de biovigilance et d'AMP vigilance. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions. www.agence-biomedecine.fr

Twitter : @ag_biomedecine

Instagram : @jedonnemesocovytes / @jedonnemesspermatozoïdes

Contacts presse :

Agence TBWA\Corporate

Léa Morales – lea.morales@tbwa-corporate.com – 06 30 69 50 16

Pierre-Yves Galléty – pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com – 06 42 98 71 47

Agence de la biomédecine

Hélène Duguet – presse@biomedecine.fr - 06 16 35 91 80